



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Économie de la mer - Pôle des métiers de la mer

Question écrite n° 595

#### Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'économie de la mer dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Ces départements sont particulièrement touchés par le chômage. Or la mer constitue un atout extraordinaire. Si la côte d'opale, avec les ports de Calais, de Dunkerque et de Boulogne, ouvre déjà des débouchés importants, force est de constater que la région n'exploite qu'imparfaitement sa vocation maritime. Ses équipements portuaires sont certes une chance formidable, pour autant, l'économie maritime touche plus largement la logistique, les transports, la pêche, les ressources notamment pétrolières ou minières de la mer, l'industrie navale et nautique, les énergies marines renouvelables, la thalassothérapie, le droit international, etc. Face à ce champ d'activités quasi-illimité, il apparaît opportun de créer sur la côte d'opale un pôle des métiers de la mer avec l'implantation de filières scolaires, techniques et universitaire spécialisées, avec l'installation d'organismes de recherche, avec le soutien à l'implantation ou à la reconversion d'entreprises. Pour autant, aucun territoire ne peut impulser les grands mouvements d'aménagement et de transition économique sans une intervention active de l'État. En l'espèce, elle pourrait, par exemple dans un premier temps, prendre la forme d'une nomination d'un délégué interministériel. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des initiatives pour donner une nouvelle impulsion à l'économie de la mer dans le Nord et le Pas-de-Calais et dans ce cadre, valoriser la vocation maritime de la côte d'opale notamment par la création d'un pôle des métiers de la mer.

#### Texte de la réponse

L'action menée par le ministre de la transition écologique et solidaire se concentre sur le potentiel de développement d'activités de la mer et du littoral dans un cadre durable et de conciliation d'usages. Ainsi, la planification des espaces maritimes français est en préparation. Les citoyens y seront associés. Le ministre lancera très prochainement la concertation préalable du public sur l'élaboration des documents stratégiques de façade qui permettront de concilier les usages entre eux et avec la préservation impérative des milieux. Concernant le développement économique de la façade maritime du Nord et du Pas-de-Calais, il passe par la reconquête de l'hinterland par les ports et les activités logistiques induites. Depuis 1 an, l'association Norlink Ports, créée sous l'impulsion du préfet de région, fédère les ports maritimes et fluviaux de la région et leur permet de mettre en place une stratégie. Concernant le développement de l'emploi local, les pôles de compétitivité et d'excellence situés sur le littoral y contribuent activement. Citons le pôle Aquimer de Boulogne-sur-Mer ou encore le pôle Euraénergie-Energie 2020 de Dunkerque. Le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque, dont la procédure de dialogue concurrentiel est en cours, permettra également de développer l'économie et l'emploi local, et plus globalement le secteur des énergies renouvelables, y compris en matière de recherche et d'innovation. L'exploitation du potentiel du littoral du Nord passe également par la formation : un campus des métiers et des qualifications du tourisme et de l'innovation a été inauguré le 6 octobre dernier au Touquet. Ainsi, concernant la création d'un campus des métiers et des qualifications de la mer en Hauts-de-France, le préfet de région a confié, lors du comité de l'administration régionale du 6 octobre 2017, une étude de faisabilité au recteur d'académie et au directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord. Cette étude,

qui démontre l'intérêt porté à la création de ce campus, à l'instar de ce qui a été créé en Normandie, devrait être rendue au préfet en avril 2018. Ce futur campus ne pourra être réalisé que dans un cadre partenarial avec les collectivités locales. Il devra permettre de renforcer les liens entre les acteurs économiques. Il favorisera la visibilité sur les métiers, la fluidité des parcours de formation, ainsi que le développement des activités de recherche et développement (R&D) sur la mer et son économie et devra rayonner à l'échelle de l'ensemble de la façade maritime, comprenant les Hauts-de-France et la Normandie.

## Données clés

**Auteur :** [M. José Evrard](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 595

**Rubrique :** Politique économique

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et solidaire](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 août 2017](#), page 4103

**Réponse publiée au JO le :** [28 novembre 2017](#), page 5948